

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
TENUE LE MERCREDI 10 JUILLET 2024, À 20 HEURES, À LA SALLE DU
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD
FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Thetford Mines / Représentant
Ville Disraeli / M. Charles Audet

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet et maire de la Ville de Thetford Mines. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à la rencontre. M. Jean-Paul Grondin remplace le maire d'East Broughton.

2024-07-10028

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 4.1 - Reddition de comptes 2023-2024 PAGIEPS
 - 4.2 - Crédit variable - Fonds locaux de solidarité FTQ
 - 4.3 - Modification de la politique d'investissement de la MRC
 - 4.4 - Jumelage interculturel - Demande de financement programme Accueillir en Français
 - 4.5 - Réaménagement des bureaux de la MRC
 - 4.6 - Politique pour contrer le harcèlement au travail
 - 4.7 - Mandat Stratzer - Appel d'offres contrat de recyclage
 - 4.8 - Mandat ID Territoires - PDZA
 - 4.9 - Mandat Coboom inc. - Vision stratégique écosystème de revalorisation des résidus miniers

- 4.10 - Création collective art public maisons des jeunes - Offres de services
- 4.11 - Lettre de garantie - Projet éolien Broughton (correction)
- 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 - Émission des certificats de conformité
 - 5.1.1 - Règlement du plan d'urbanisme n° 298-24 - Municipalité d'Adstock
 - 5.1.2 - Règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock
 - 5.1.3 - Règlement n° 442-2024 amendant le plan d'urbanisme n° 368-2011 - Paroisse de Disraeli
 - 5.1.4 - Règlement n° 999 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 5.2 - Avis relatif à une dérogation mineure - Municipalité d'Adstock - Résolution no. 24-06-159 Demande de dérogation mineure à la réglementation de lotissement pour les lots 5 448 077 et 5 448 078 au cadastre du Québec
- 6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 - Complément d'information - Rapport d'analyse du PRMHH MRC des Appalaches
- 7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 7.1 - Modernisation équipements bibliothèque municipale - Ste-Praxède FRR volet 2
 - 7.2 - Réfection parc Notre-Dame (phase 2) - Thetford Mines FRR volet 2
 - 7.3 - Installation paniers de basketball - Kinnear's Mills FRR volet 2
 - 7.4 - Centre multisports Cégep - Kinnear's Mills FRR volet 2
 - 7.5 - Nouveau tronçon sentier motoneige Trans-Québec - Club de motoneige Adstock FRR volet 2
 - 7.6 - AVIS MRC - Programme DÉPART - SOLUTIONS CHEMCO - Thetford Mines
 - 7.7 - AVIS MRC - Programme DÉPART - BERCOMAC - Adstock (2 projets)
 - 7.8 - AVIS MRC - Programme DÉPART - SABLES OLIMAG - Thetford Mines
 - 7.9 - AVIS MRC - Programme DÉPART - LDETEK - Thetford Mines
 - 7.10 - AVIS MRC - Programme DÉPART - VITRERIE FLEUR DE LYS - Thetford Mines (2 projets)
 - 7.11 - AVIS MRC - Programme DÉPART - ACOUSTIK - Ste-Clotilde-de-Beauce
 - 7.12 - AVIS MRC - Programme DÉPART - TECHNOPAINT - Ste-Clotilde-de-Beauce
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - Corridors écologiques - CRECA
 - 8.2 - Résolution zones inondables - Ville de Disraeli
 - 8.3 - Demande commandite CDC
 - 8.4 - Soutien aux fêtes et festivals
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Invitation TREMCA - Journées Chaudière-Appalaches en transition (santé & changements climatiques)
 - 9.2 - Tour des comités
 - 9.3 - Tour des municipalités
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2024-07-10029

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024.

Adoptée

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2024-07-10030

4.1 - Reddition de comptes 2023-2024 PAGIEPS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches est l'organisme mandataire de la TREMCA;

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'adopter le rapport de reddition de comptes annuel de la TREMCA pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Adoptée

2024-07-10031

4.2 - Crédit variable - Fonds locaux de solidarité FTQ

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'autoriser le préfet, M. Marc-Alexandre Brousseau, et le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer l'entente de crédit variable avec le Fonds de solidarité de la FTQ (735 000 \$).

Adoptée

2024-07-10032

4.3 - Modification de la politique d'investissement de la MRC

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'adopter la politique d'investissement modifiée telle que présentée afin de tenir compte de l'augmentation du capital provenant du FLS.

Adoptée

2024-07-10033

4.4 - Jumelage interculturel - Demande de financement programme Accueillir en Français

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser la direction générale de la MRC à déposer une demande financière de 25 000 \$ au programme Accueillir en Français de la FQM pour le projet Jumelage interculturel. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer la documentation. À noter qu'aucune mise de fonds de la part de la MRC n'est requise.

Adoptée

2024-07-10034

4.5 - Réaménagement des bureaux de la MRC

Projet : ajout de 7 à 10 bureaux + salle de conférence

Estimation des coûts : 175 000 \$ à 200 000 \$

Ventilation des coûts : **Architecte** 14 000 \$
Ingénieur 20 000 \$
Travaux 95 000 \$
Ameublement 50 000 \$

Total : 179 000 \$

Financement : 125 000 \$ surplus COVID et 54 000 \$ surplus général

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager les sommes liées aux frais d'architecte et d'ingénieur pour les travaux de réaménagement des bureaux de la MRC (2^e étage, Édifice Appalaches).

Adoptée

2024-07-10035

4.6 - Politique pour contrer le harcèlement au travail

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement d'adopter la politique visant à prévenir le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail, telle que présentée au conseil.

Adoptée

2024-07-10036

4.7 - Mandat Stratzer - Appel d'offres contrat de recyclage

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Stratzer pour la rédaction des documents d'appel d'offres pour les matières recyclables de la collecte sélective en conformité avec l'entente-cadre d'ÉEQ et l'accompagnement pour l'appel d'offres public. Il est également résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 75h à un taux horaire moyen de 135\$/h (taxes et autres dépenses à prévoir) et d'autoriser le directeur général à signer la documentation.

Adoptée

2024-07-10037

4.8 - Mandat ID Territoires - PDZA

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement d'accepter l'offre de services d'ID Territoires pour la révision du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches et le soutien du comité de pilotage (coût 49 607,11 \$). Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer la documentation.

Adoptée

2024-07-10038

4.9 - Mandat Coboom inc. - Vision stratégique écosystème de revalorisation des résidus miniers

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'accepter les parties 1.1 (19 250 \$) et 2.1 (9 625 \$), seulement, de l'offre de services de Coboom inc. pour la cocréation d'un écosystème territorial dans la MRC des Appalaches visant à revaloriser les résidus miniers. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer la documentation.

Dans un premier temps, le financement des 2 parties autorisées proviendra du programme Accès entreprise Québec (AEQ).

Par la suite, d'autres sommes pourraient être investies. Le reste à suivre, à savoir :

70 878 \$
42 525 \$ ou 60% PAPDE
14 175 \$ ou 20% FRR 2
14 175 \$ ou 20% Excédents SDE

Adoptée

2024-07-10039

4.10 - Création collective art public maisons des jeunes - Offres de services

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'accepter les offres de services de France-Anne Blanchet, Annie Rodrigue et La Ruche des créatifs

(Raphaële Comte) pour les projets de création collective d'art public avec les 3 maisons des jeunes de la MRC. Chacune des ressources recevra une rémunération de 3 500 \$ payable en 2 versements (90%, 10%). Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

MDJ de Disraeli : France-Anne Blanchet
MDJ d'East Broughton : Annie Rodrigue
MDJ de Thetford Mines : La Ruche des créatifs (Raphaële Comte)

Adoptée

2024-07-10040

4.11 - Lettre de garantie - Projet éolien Broughton (correction)

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« HQD »), a lancé un appel d'offres portant le numéro de référence A/O 2023-01 en vue de l'achat d'un bloc d'énergie éolienne de 1500 MW afin de répondre aux besoins énergétiques du Québec (ci-après l'« Appel d'offres »);

ATTENDU QU'en réponse à l'Appel d'offres, la MRC des Appalaches, en partenariat avec la MRC de L'Érable, les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak et Pattern Renewable Holdings Canada 2 ULC, a déposé une soumission dans le cadre des Appels d'offres (la « Soumission ») visant le projet de parc éolien désigné Broughton Wind comportant une puissance maximale approximative de 150 MW (le « Projet »);

ATTENDU QUE la Soumission a été retenue par Hydro-Québec dans le cadre de l'Appel d'offres;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches participe au Projet indirectement par l'entremise d'une société par actions nommée Énergie éolienne Appalaches et Érable inc. (la « Société par actions »);

ATTENDU QUE la Société par actions est actionnaire du commandité (Commandité Parc éolien Broughton inc.) de la société en commandite nommée Parc éolien Broughton S.E.C. avec qui le contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec a été conclu;

ATTENDU QUE la convention d'avant-projet (la « Convention ») à conclure avec Hydro-Québec, division Transport, prévoit qu'une garantie financière d'un montant total de 4 542 000 \$ doit être remise par les partenaires et que la MRC des Appalaches doit fournir sa part de cette garantie, soit 22,5%;

ATTENDU QUE cette garantie financière se répartit dans le temps de la façon suivante:

- À la signature de la Convention, un montant d'un million huit cent dix-sept mille dollars (1 817 000 \$);
- Au plus tard le 31 janvier 2025, un montant additionnel de deux millions sept cent vingt-cinq mille dollars (2 725 000 \$) qui aurait pour effet de porter le montant total à quatre millions cinq cent quarante-deux mille dollars (4 542 000 \$).

ATTENDU QUE l'avant-projet consiste en une étude d'ingénierie réalisée par le Transporteur pour préciser les ajouts requis d'équipements au réseau d'Hydro-Québec ainsi que le coût, l'échéancier des travaux et la date de mise sous tension initiale des installations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu par les seize municipalités participant à la régie de la MRC des Appalaches: À noter que M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point.

QUE le conseil des maires de la MRC des Appalaches autorise, pour et au nom de la Société de projet nommée Parc éolien Broughton S.E.C., la demande d'une lettre de garantie irrévocable standby conforme aux exigences du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir d'un montant de 408 825 \$ (pour couvrir sa part de la garantie à être fournie), auprès de la Caisse Desjardins du

Carrefour des Lacs (institution financière de la MRC des Appalaches) en faveur d'Hydro-Québec, division transport, et d'autoriser le directeur général et/ou le préfet à signer la documentation;

QUE la direction générale soit et est autorisée à effectuer toute démarche et formalité et à s'adjoindre des ressources pour ce faire, afin de donner effet à la présente résolution aux conditions qu'elle juge appropriées.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

2024-07-10041

5.1.1 - Règlement du plan d'urbanisme n° 298-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 10 juin 2024, a adopté le règlement n° 298-24 portant sur son nouveau plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 298-24 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-07-10042

5.1.2 - Règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 10 juin 2024, a adopté le règlement n° 299-24 portant sur son nouveau règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 299-24 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-07-10043

5.1.3 - Règlement n° 442-2024 amendant le plan d'urbanisme n° 368-2011 - Paroisse de Disraeli

ATTENDU QUE le conseil de la Paroisse de Disraeli, lors de sa séance du 5 juin 2024, a adopté le règlement n° 442-2024 dans le but d'identifier le territoire sujet aux îlots de chaleur urbains;

ATTENDU QUE la Paroisse a transmis à la MRC ledit règlement le 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 442-2024 de la Paroisse de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-07-10044

5.1.4 - Règlement n° 999 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 21 mai 2024, a adopté le règlement n° 999 dans le but de créer deux zones forestières dans le secteur de Pontbriand;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 22 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 999 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2024-07-10045

5.2 - Avis relatif à une dérogation mineure - Municipalité d'Adstock - Résolution no. 24-06-159 Demande de dérogation mineure à la réglementation de lotissement pour les lots 5 448 077 et 5 448 078 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité d'Adstock a adopté la résolution numéro 24-06-159 concernant une demande de dérogation mineure pour un échange de superficies équivalentes de 30,4 mètres carrés entre les lots 5 448 077 et 5 448 078 au cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) parce que le projet de lotissement est localisé dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de protection de l'environnement, de sécurité publique, de santé publique et de bien-être général;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et le document complémentaire (DC) sont entrés en vigueur le 10 octobre 2002;

ATTENDU QUE l'objet de la dérogation, soit la superficie dérogatoire des deux lots non desservis en bordure d'un Grand lac St-François, est régie par le document complémentaire de la MRC des Appalaches, article 2.7, tableau 3, exigeant une superficie minimale;

ATTENDU QU'en fonction des faits soumis, il est possible de conclure que l'octroi d'une dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière de santé ou de sécurité publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'aménagement en date du 25 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC des Appalaches avise la Municipalité d'Adstock qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs de désaveu prévus à l'article 145.7 de LAU relativement à sa résolution numéro 24-06-159.

Adoptée

6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2024-07-10046

6.1 - Complément d'information - Rapport d'analyse du PRMHH MRC des Appalaches

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a procédé à l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) incluant un portrait du territoire, un diagnostic environnemental, un engagement de conservation et une stratégie de conservation conformément à la *Loi affirmant le caractère*

collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2);

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 2022-11-9494, le conseil de la MRC a adopté un projet de PRMHH avec commentaires et l'a transmis au ministre pour approbation, conformément à l'article 15.4 de la Loi;

ATTENDU QUE certaines modifications doivent être apportées au projet transmis par la MRC afin de répondre aux demandes et commentaires formulés dans le rapport d'analyse ministériel transmis à la MRC le 28 mai 2024 et qu'un retour est attendu au plus tard le 27 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), version modifiée, tel que présenté, conformément aux articles 15 et suivants de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2), et d'en transmettre une copie au ministère pour approbation finale.

Adoptée

7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2024-07-10047

7.1 - Modernisation équipements bibliothèque municipale - Ste-Praxède FRR volet 2

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 859 \$ à la Municipalité de Sainte-Praxède pour le projet de modernisation des équipements de la bibliothèque municipale, d'une valeur de 1 227,15 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-07-10048

7.2 - Réfection parc Notre-Dame (phase 2) - Thetford Mines FRR volet 2

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 29 800 \$ à la Ville de Thetford Mines pour le projet de réfection du parc Notre-Dame (phase 2), d'une valeur de 42 570 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-07-10049

7.3 - Installation paniers de basketball - Kinnear's Mills FRR volet 2

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 4 452 \$ à la Municipalité de Kinnear's Mills pour le projet d'installation de paniers de basketball, d'une valeur de 6 360 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-07-10050

7.4 - Centre multisports Cégep - Kinnear's Mills FRR volet 2

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 21 092 \$ à la Municipalité de Kinnear's Mills pour le projet de centre multisports du Cégep de Thetford (complexe sportif intérieur), d'une valeur de 12,5 M\$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-07-10051

7.5 - Nouveau tronçon sentier motoneige Trans-Québec - Club de motoneige Adstock FRR volet 2

CONSIDÉRANT la fermeture des appels à projets pour le Fonds régions et ruralité volet 2 des OBNL;

CONSIDÉRANT les sommes résiduelles de l'enveloppe de financement du FRR volet 2;

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 15 000 \$ au Club de motoneige d'Adstock pour le projet de création d'un nouveau tronçon du sentier de motoneige Trans-Québec n° 25 pour relier la Station récréotouristique du Mont Adstock aux villes de Victoriaville et de Jackman (Maine), d'une valeur de 55 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (excédents MRC). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2024-07-10052

7.6 - AVIS MRC - Programme DÉPART - SOLUTIONS CHEMCO - Thetford Mines

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Solutions Chemco inc. soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-07-10053

7.7 - AVIS MRC - Programme DÉPART - BERCOMAC - Adstock (2 projets)

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour les deux projets du promoteur Bercomac ltée soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-07-10054

7.8 - AVIS MRC - Programme DÉPART - SABLES OLIMAG - Thetford Mines

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Les Sables Olimag inc. soumis dans le cadre du Programme Départ (2^e projet).

Adoptée

2024-07-10055

7.9 - AVIS MRC - Programme DÉPART - LDETEK - Thetford Mines

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur LDetek inc. soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-07-10056

7.10 - AVIS MRC - Programme DÉPART - VITRERIE FLEUR DE LYS - Thetford Mines (2 projets)

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour les deux projets du promoteur Vitrierie Fleur de Lys soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-07-10057

7.11 - AVIS MRC - Programme DÉPART - ACOUSTIK - Ste-Clotilde-de-Beauce

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Acoustik (9423-4838 Québec inc.) soumis dans le cadre du Programme Départ.

Adoptée

2024-07-10058

7.12 - AVIS MRC - Programme DÉPART - TECHNOPAINT - Ste-Clotilde-de-Beauce

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de la MRC pour le projet du promoteur Industries Technopaint inc. soumis dans le cadre du Programme Départ (2^e projet).

Adoptée

8 - CORRESPONDANCE

2024-07-10059

8.1 - Corridors écologiques - CRECA

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'appuyer la demande du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et de fournir un soutien au projet *Ensemble pour la nature* sous la forme de services en nature (ressources humaines) et en matériel (cartographie) pour un montant équivalent à 2 000 \$. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'appui.

Adoptée

8.2 - Résolution zones inondables - Ville de Disraeli

La résolution de la Ville de Disraeli est présentée à titre informatif afin de discuter des enjeux entourant la gestion des zones inondables.

2024-07-10060

8.3 - Demande commandite CDC

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'offrir une contribution de 500 \$ à la Corporation de développement communautaire des Appalaches pour l'organisation du salon des organismes communautaires nommé « À la rencontre de notre communauté » (2^e édition). L'événement se tiendra le 21 novembre 2024, au centre de congrès de Thetford.

Adoptée

2024-07-10061

8.4 - Soutien aux fêtes et festivals

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de financer 2 des 3 projets présentés dans le cadre du Fonds d'appui aux événements, à savoir la Grande traversée (Sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine) et la Manif musicale.

Adoptée

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Invitation TREMCA - Journées Chaudière-Appalaches en transition (santé & changements climatiques)

Chaudière-Appalaches en transition : la santé à l'ère des changements climatiques

Le directeur général rappelle aux maires la pertinence de s'inscrire, avant le 1^{er} septembre 2024, à l'une des journées organisées par la TREMCA dans le but de réunir les acteurs régionaux pour échanger sur les défis liés aux

changements climatiques et les initiatives actuelles, explorer de nouvelles pistes d'action et encourager une collaboration intersectorielle dynamique. Deux journées d'échange sont prévues 19 septembre 2024 (Sainte-Marie, Centre Castel) et 3 octobre 2024 (Montmagny, Espace citoyen).

9.2 - Tour des comités

COGESAF : Aucun volontaire pour siéger au comité

TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS : Remplacement de Jessika Lacombe, aucun volontaire pour siéger au comité

Le préfet contactera individuellement chaque maire pour solliciter leur participation aux comités.

CSP : 13 juin 2024

TRANSPORT ADAPTÉ : 18 juin 2024

CENTRE D'ARCHIVES : 18 juin 2024

COMITÉ ÉOLIEN MRC : St-Adrien-d'Irlande 20 juin 2024, St-Jean-de-Brébeuf 3 juillet 2024, Lac-à-l'épaulé Régie 3 MRC 26 juin 2024

COMITÉ AMÉNAGEMENT : 25 juin 2024

COMITÉ INCENDIE : 25 juin 2024

TVCRA : Souper organisé pour les membres en juin

SADC : Réunion tenue en juin

9.3 - Tour des municipalités

Les maires présentent les faits saillants du mois.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2024-07-10062

11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de tenir une réunion extraordinaire du conseil des maires le mardi 27 août 2024, à compter de 18h30. Un avis de convocation sera acheminé en ce sens.

Par la suite, la prochaine réunion ordinaire du conseil des maires aura lieu le mercredi 11 septembre 2024.

Adoptée

2024-07-10063

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20h45.

Adoptée

MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER